

laquelle le visiteur voit bien des vignes et du raisin, mais sans se rendre compte des conditions dans lesquelles les vignes sont constituées ou entretenues et le vin produit, n'apprend rien et ne sert tout au plus qu'à satisfaire une vaine curiosité.

La description d'un vignoble n'est vraiment intéressante qu'autant que chacun en peut retirer quelque chose ; ce sont alors moins des phrases que des faits qu'il s'agit de mettre sous les yeux du public. – L'agrément y perd sans doute, mais l'intérêt y gagne, et le *Tourangeau* n'a pas l'habitude de sacrifier l'utile à l'agréable.

Le vignoble de M. Drake comprend deux clos d'une contenance totale de **59 hectares 57 ares**.

1° Le clos de *Candé*, aux abords du château, comprend 44 hectares, sur la commune de Monts ;

2° Le clos de la *Liodière*, comprenant 15 hectares 57ares, sur la commune de Joué-lès-Tours.

La nature des terrains varie beaucoup : depuis le sable presque pur jusqu'à l'argile compacte, en passant par les calcaires argileux.

A Candé le sol est généralement profond, tandis qu'à Joué il ne présente guère que des sables argileux très minces avec sous-sol calcaire.

Au point de vue de la plantation, le vignoble entier se décompose comme suit :

1° VIGNES EN PRODUCTION

Vieilles vignes âgées de 20 à 35 ans :

Côt	26,00 ha
Noble (plant Meunier)	2,25 ha
Groslot	2,50 ha
Blanc	4,20 ha
Divers	1,00 ha

Jeunes vignes de 7 à 8 ans

Côt (pour la plupart)	6,00 ha
-----------------------	---------

2° JEUNES VIGNES N'AYANT PAS PRODUIT :

Plants français	8,12 ha
Plants greffés sur américains (de 1 à 3 ans)	5,50 ha

3° VIGNES IMPRODUCTIVES :

Pour cause de phylloxéra	2,00 ha
--------------------------	---------

4° PÉPINIÈRES

Souches et greffes	2,00 ha
--------------------	---------

TOTAL ÉGAL.....**59,57 ha**

Les vignes taillées à la taille Guyot pour les cépages vigoureux, à coursons pour les autres, sont généralement conduites sur fils de fer soutenus par des pieux que l'on a préalablement dans un bain de sulfate de cuivre, opération ayant pour but d'en assurer la conservation.

Le bain est composé de quatre kilos de sulfate pour cent litres d'eau.

Le fil de fer employé est du fil de fer galvanisé qui s'oxyde difficilement sous l'action de l'humidité et sous l'action du sulfate de cuivre employé contre le mildiou.

« La conduite sur fil de fer, nous disait le régisseur, M. Berteché, tout en facilitant l'accolage, favorise la maturation du raisin et l'aoûtement du bois.

M. Drake dirige lui-même l'exploitation de son vignoble, très bien secondé par du reste par son régisseur, M. Berteché, et pas son jardinier-chef, M. Audebert. On peut dire sans exagération que son vignoble est admirablement tenu.

On ne fait pas à Candé moins de trois *labours* à de deux *hersages*, de manière à tenir la terre constamment débarrassée d'herbe.

Chaque année, de trois à cinq hectares sont copieusement *fumés* au fumier de ferme ou au terreau. Il est aussi fait emploi d'engrais de commerce, mais en petite quantité.

Les *accolages* se font avec le plus grand soin : le premier vers fin juin, le second un mois plus tard. Chaque accolage est suivi d'un *rognage*.

M. Drake ne pratique pas l'incision annulaire : quelques essais ont cependant donné d'excellents résultats.

Il fut un temps où la culture de la vigne se bornait aux faciles opérations que nous venons d'énumérer. Ce temps, hélas ! est loin de nous. La vigne qui faisait notre orgueil et notre richesse, qui s'entretenait et se multipliait pour ainsi dire sans soins et sans frais est devenue la plus difficile des cultures. Des ennemis de toutes sortes se sont abattus sur nos vignobles. Heureux ceux qui ont su voir le mal dès ses débuts et le combattre !

M. Drake est de ceux-là. C'est déjà la sixième année qu'il traite contre le *mildiou*. Il a commencé en 1886 et Dieu sait s'il réussit bien ! Tous les visiteurs qui se sont rendus à Candé au moment du Comice de Montbazou étaient émerveillés de voir comme les vignes avaient conservé une verueur immaculée (Voir à l'article *Syndicats* les appréciations de MM. Godeau et Bonnigal).

M. Drake comme presque tous nos viticulteurs tourangeaux, emploie la bouillie bordelaise, avec la formule suivante pour 100 litres d'eau :

Sulfate de cuivre	2 kilos
Chaux très fraîche en pierre	0,670 kgr

Il n'est fait que deux traitements complets, l'un du 15 au 20 juin, l'autre du 15 au 20 juillet. Mais on n'épargne pas le liquide : le feuillage en est littéralement inondé.

Vers la mi-août, une légère aspersion tout à fait superficielle suffit pour conserver verte la tête des ceps. Ce traitement supplémentaire ne nécessite guère que le tiers ou même le quart de la quantité de bouillie employée pour les autres traitements.

M. Drake pense que la réussite obtenue per lui dans la défense de ses vignes contre le mildiou ne tient pas seulement au traitement poursuivi depuis cinq ans, mais encore à ce que le sol est toujours parfaitement ameubli et aéré.

Il est malheureusement un ennemi plus terrible encore pour la vigne que le mildiou, un ennemi qui accomplit non plus au grand air mais sous terre son infernale besogne : le misérable, l'imperceptible phylloxéra.

Le bonhomme Lafontaine, qui ne l'a pas connu pourtant, avait raison de dire :

Qu'entre nos ennemis

Les plus à craindre sont souvent les plus petits.

Mais ici l'horrible puceron trouve à qui parler ; on lui fait et on lui fera la vie dure.

Toutefois le propriétaire de Candé n'hésite pas à arracher les vignes phylloxérées dans les terres mauvaises ou médiocres, où elles sont difficilement défendables. Nous avons vu que les vignes de la

Liodière (Joué), sont dans ce cas : M. Drake en supprime deux hectares cette année. Son intention n'est pas de les replanter.

Quant au clos de Candé généralement en bonne terre, le phylloxéra n'y a signalé sa présence que cette année, dans les vieilles vignes. La tache phylloxérique a été immédiatement circonscrite et traitée (en juillet) au sulfure de carbone vaseliné administré à très forte dose. Les résultats du traitement ont été excellents : quelques pieds ont péri, mais la majeure partie des pieds atteints présentent aujourd'hui une belle végétation.

Les vignes françaises sont traitées préventivement au sulfure de carbone pur, à raison de 100 kilos par hectare. L'appareil employé pour répandre le sulfure est le *Salvator vitis* qui s'adapte à la charrue vigneronne ; il est plus économique que le *pal*, surtout dans les plantations d'une certaine étendue.

M. Drake ne s'est pas borné à lutter par le sulfure de carbone contre le phylloxéra. Instruit par l'expérience des contrées méridionales, il craint qu'il ne faille tôt ou tard arriver à reconstituer en plants américains son vignoble, soit que le traitement au sulfure de carbone pour être efficace devienne trop coûteux, soit que les vignes finissent par succomber sous les attaques répétées du phylloxéra ou n'arrivent pas qu'à donner une récolte bien inférieure à celle qu'on est assuré d'obtenir, à *moins de frais*, par les plantations américaines.

Aussi y a-t-il déjà longtemps que l'on s'est assuré à Candé une pépinière de pieds-mères capables de fournir tous les porte greffes résistants exigés pour la reconstitution.

Dès 1881, M. Drake semait des graines de *Riparia* venues d'Amérique qui lui ont fourni suffisamment de sujets pour constituer une pépinière de pieds-mères de 80 ares, sur lesquels il récolte chaque année plus de 200 000 boutures, qu'il cède en grande partie aux gens du voisinage pour un prix excessivement minime.

La place manque aujourd'hui pour donner les détails sur les travaux de greffage et de reconstitution poursuivis à Candé depuis plusieurs années déjà avec un succès constant. Nous avons signalé quelques résultats dans l'avant dernier numéro du Tourangeau ; mais nous nous proposons d'y revenir : il y a là pour nos lecteurs trop d'enseignements pour que nous les passions sous silence.

A la fin de cette étude est normal de se demander dans quelle mesure des vignes si bien soignées répondent à la sollicitude du propriétaire.

Les vignes en rapport représentent, nous l'avons déjà dit 42 hectares. La récolte, cette année, a été de 640 pièces de 250 litres, soit un *rendement moyen de plus de quinze pièces, ou 38 hectolitres à l'hectare*.

L'année dernière le vin de la propriété a été vendu sur le pied de 110 fr. la pièce. En admettant qu'il se vende 100 fr. cette année, cela donne un revenu brut de 64 000 francs.

Je ne connais pas les comptes recettes et dépenses du vignoble, mais je serai bien étonné que, tous frais payés il ne restât pas un bon bénéfice net au propriétaire exploitant.

Est-ce dire que M. Drake ait obtenu ce qu'on peut attendre de son intelligente initiative et de son dévouement aux intérêts viticoles ? Bien qu'il ait fait beaucoup déjà, nous le croyons décidé à faire davantage encore. Quand on voit, dans des terres de qualité moyenne et parfois médiocre, M.

Mesrouze, grâce à sa taille, en cordon, obtenir du Côté cette année 130 hectolitres de vin (52 pièces) à l'hectare : quand on a vu chez M. Renou des pieds du même cépage donner 9 à 10 kilos de raisin, grâce à l'engrais Georges Ville et à l'incision annulaire, on peut espérer d'ici quelques années, à Candé, avec une application raisonnée des méthodes perfectionnées et l'emploi des engrais chimiques, des récoltes fabuleuses. Malheureusement le phylloxéra... Mais si ce n'est en vignes françaises franches de pied, ce sera en vignes américaines greffées ou à production directe.

Quoi qu'il en soit, pour l'amour passionné qu'il témoigne à la viticulture, par la sollicitude et les soins dont il entoure son vignoble, par les expériences qu'il fait et les exemples qu'il donne, par sa

générosité, qui permet à tout le monde de profiter de ces qu'il a comme de ce qu'il sait et de ce que savent ses intelligents et dévoués collaborateurs, M. Drake rend à sa région d'éminents services. Le Tourangeau est l'interprète d'un grand nombre de braves gens, en lui témoignant une publique reconnaissance.

Louis DUBOIS